Vous êtes allocataire de la CAF et vous n'avez pas reçu le courrier avec l'attestation de restauration scolaire ?

Vous pouvez transmettre une attestation de Quotient Familial CAF pour vous inscrire à la restauration scolaire de votre établissement.

En 3 clics sur votre téléphone ou sur l'ordinateur !

ÉquiTables
POUR UNE TARIFICATION JUSTE DES CANTINES DES LYCÉES
www.iledefrance.fr/equitables

Pour toute question, appelez le 0800 075 065 - appel gratuit depuis un poste fixe

du lundi 18 mai au 10 juillet et du 26 août au 30 septembre 2020 de 8h30 à 18h00 du lundi au vendredi.

Sur l'application « CAF mon compte »

Après avoir téléchargé l'application sur votre téléphone et entré vos codes d'identification, vous arrivez sur la page d'accueil. Cliquez sur **« mes attestations »**, puis cliquez, soit sur **« attestation de paiement 1 »**, soit sur **« attestation de quotient familial 2 »**, toutes les deux contiennent votre quotient familial. Surtout pensez à appuyer sur **« valider 3 »** pour télécharger et visualiser l'attestation. Quand elle s'affiche sur votre écran de téléphone, les icônes en bas à droite vous permettent de l'envoyer par mail 4. Pour savoir comment télécharger l'application et utiliser les fonctionnalités, visionnez les vidéos sur : http://www.caf.fr/allocataires/aide/videos-d-aide.

Application
Caf mon compte

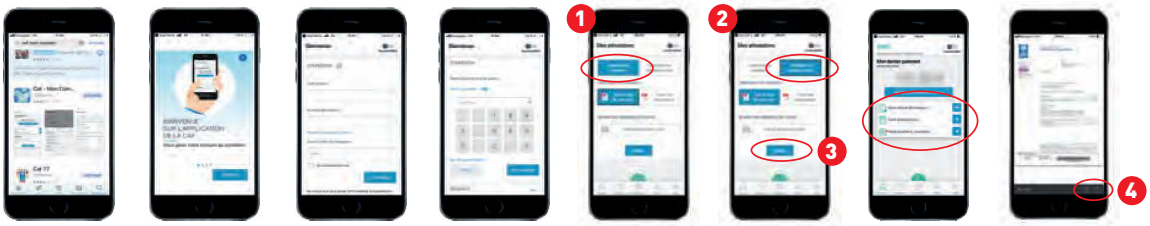

Sur www.caf.fr

1. Cliquer sur « mon compte », entrer son n° allocataire et son mot de passe

2. Dans « mon compte », il y a 2 façons d'obtenir son attestation de Quotient Familial :

méthode 1 : cliquer sur « Mes attestations »

3. Sélectionner « Attestation de quotient familial » du dernier mois affiché, et « valider » :

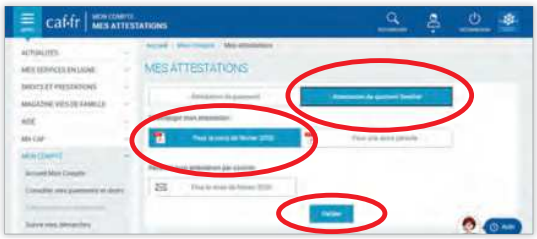

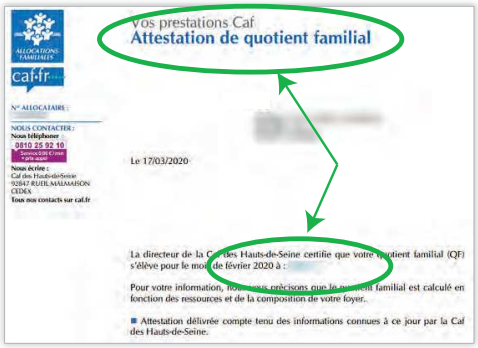

Ou méthode 2 sur « télécharger ma dernière attestation »

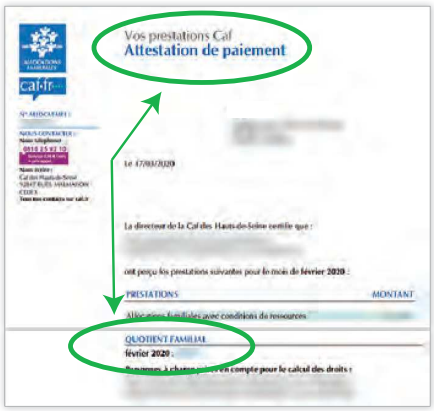

Région îledeFrance